

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## CLAUSE GENERALE

Nos conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos ventes. En signant le présent document, le client accepte sans réserve et renonce à ses conditions d'achat.

## LES PARTIES

Notre entreprise agira en tant que prestataire extérieur auprès du Client. Cela permet d'exécuter les prestations sans avoir la qualité de mandataire. Notre entreprise exerce ses prestations en toute liberté et indépendance.

## FACTURATION

Nos factures seront émises au nom de votre Société, ou le cas échéant, au nom de votre Opérateur de Compétences (OPCO).

La facture est envoyée après la dernière journée de formation ou d'intervention du mois.

## REGLEMENT

Les factures émises par notre entreprise sont à régler à 30 jours fin de mois par virement ou par chèque bancaire, net et sans escompte.

En cas de refus de prise en charge par un O.P.C.O. ou de retard paiement par celui-ci pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge de l'entreprise cliente.

En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, notre entreprise se réserve le droit de suspendre la prestation.

Le Client se verra appliquer une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt en vigueur sur les sommes dues. Le taux d'intérêt légal retenu étant le taux en vigueur le jour de l'émission de la facture.

Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, en plus des pénalités ci-dessus définies, le client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du prestataire, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros.

## CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION

### ➤ INTERVENTION EN ENTREPRISE :

Pour un **report** d'une intervention moins de 15 jours avant la date prévue, notre entreprise facturera 50% des honoraires.

Si vous **annulez** une intervention entre 30 et 15 jours avant la date prévue, notre entreprise facturera 50% des honoraires.

Dans le même sens, une **annulation** d'une intervention moins de 15 jours avant la date prévue occasionnera une facturation de 100 % des honoraires.

### ➤ STAGE INTER-ENTREPRISES :

Pour toute annulation intervenant entre 10 et 15 jours avant la date de stage, notre entreprise facturera 50% du prix de la formation.

Pour toute annulation moins de 15 jours avant la date de début de stage, remettant en cause l'ouverture de la formation, nous facturerons le montant total de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

COGITE Atlantique se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture d'une formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Notre entreprise informera l'entreprise cliente au moins 3 semaines avant la date de démarrage prévue et lui proposera de reporter l'inscription sur une autre session.

## CONFIDENTIALITE

Les concepts, méthodologies et matériels mis en œuvre par COGITE Atlantique dans l'exercice de sa prestation, portés à la connaissance du Client, ne pourront être exploités par ce dernier, à son compte, ni reproduits ou modifiés sauf autorisation préalable de COGITE Atlantique.

Les documents confiés par le Client, concernant ses affaires, ainsi que les états, études et documents provenant de leur traitement par COGITE Atlantique, sont couverts par le secret professionnel et sont donc considérés comme strictement confidentiels.

Ils ne pourront donc être divulgués aux tiers sans accord du Client.

L'obligation de confidentialité ci-dessus demeurera en vigueur tant que le Client n'aura pas de lui-même porté lesdites informations à la connaissance du public.

## RESPONSABILITE ET ASSURANCE

COGITE Atlantique exécutera les travaux qui lui seront confiés sous sa propre responsabilité civile et professionnelle.

COGITE Atlantique garantit les risques professionnels liés à la prestation qui pourraient se produire tant sur les lieux de travail que pendant les trajets et déplacements.

En cas de prestation nécessitant l'utilisation de logiciels appartenant au Client, celui-ci s'engage à ne fournir à COGITE Atlantique que des copies.

En cas de prêt de matériel par le Client à notre entreprise, il devra être assuré par le Client. Et cela, dès sa mise à disposition.

Par ailleurs, le Client et COGITE Atlantique se conforment aux dispositions du décret n° 77.1321 du 20 novembre 1997, fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

## LOI APPLICABLE

Toutes les ventes conclues par notre entreprise sont soumises à la loi française.

## ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par notre entreprise et sur l'application ou sur l'interprétation de nos conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Nantes sera compétent.

## DROIT À L'IMAGE

COGITE Atlantique est propriétaire des images, photos et vidéos qui pourraient être capturées lors du présent événement. Leur diffusion est limitée en interne, une exploitation plus large nécessite l'accord de COGITE Atlantique et le versement éventuel d'une rémunération complémentaire